

COVID-19 // Déconfinement

Des impondérables à respecter pour rendre possible le déconfinement des personnes en situation de handicap et de leurs familles !

Paris, le 29 avril 2020. L'Unapei, association de défense des droits des personnes en situation de handicap intellectuel, interpelle les pouvoirs publics sur le fait que les modalités de déconfinement doivent être les mêmes pour tout citoyen. Toute personne en situation de handicap doit avoir accès, de façon progressive et sécurisée, à l'école, au travail, à une vie sociale, sans aucune discrimination. Basé sur le volontariat et l'équité entre les personnes, ce déconfinement ne pourra être réussi uniquement si les personnes en situation de handicap ainsi que les professionnels du médico-social pourront respecter les principes de précaution et de protection sanitaire : des impondérables pour un accompagnement adapté à chaque personne ! L'Unapei demande un cap pour le déconfinement qui permette un pilotage pragmatique des professionnels du médico-social au plus proche des besoins et des attentes et des personnes.

1. Le handicap ne doit pas être un critère d'exclusion dans le déconfinement

A partir du 11 mai, les modalités du déconfinement pour les personnes en situation de handicap devront être pensées non seulement par l'analyse « bénéfiques/risques », la prise en compte de l'hétérogénéité des situations de handicap, mais aussi du point de vue du respect des droits et de l'exercice de la citoyenneté des personnes.

L'Unapei rappelle l'importance pour chaque personne en situation de handicap d'être actrice de sa vie, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à ses propres besoins et attentes. Aussi, chaque personne doit pouvoir choisir librement la façon dont elle veut vivre sa sortie du confinement : maintien au domicile, retour en établissement médico-social... Cela impose qu'elle puisse bénéficier d'informations accessibles, objectives et certifiées lui permettant un avis éclairé.

2. Des impondérables pour un déconfinement sécurisé des personnes en situation de handicap, des aidants familiaux et des professionnels du médico-social

Plus que jamais, les personnes en situation de handicap veulent elles aussi avoir accès à la scolarisation, au travail, à la culture, à une vie sociale... #CommeLesAutres

Les accompagnements dispensés par les professionnels médico-sociaux, que ce soit au domicile des personnes en situation de handicap ou au sein d'établissements médico-sociaux pourront se faire seulement si les 550 associations de l'Unapei, présentes en métropole et en Outre-mer, disposeront de matériel de protection, de tests de dépistages et d'éclaircissements sur les stratégies de précaution.

- Un déconfinement adapté aux besoins et aux attentes de chaque personne

En respect du libre-choix des personnes en situation de handicap, la stratégie de déconfinement devra garantir un accompagnement individualisé répondant à un projet personnalisé clarifié entre les professionnels médico-sociaux et les personnes accompagnées, tenant compte des besoins de la personne accompagnée, de son état de santé physique et psychique et de son environnement familial et social.

L'Unapei rappelle le caractère incontournable d'une prise en charge médicale régulière et suivie pour les populations les plus vulnérables, notamment les personnes atteintes de maladies chroniques. Les personnes handicapées doivent pouvoir bénéficier de soins courants rapidement afin que les manques en santé accumulés pendant la période de confinement soient comblés au plus vite.

L'Unapei demande aux pouvoirs publics l'élaboration d'une doctrine de déconfinement précisant la liste des pathologies les plus à risque.

- **Un déconfinement sécurisé par une stratégie de protection et de dépistage**

Jusqu'à aujourd'hui, le manque de matériel de protection dans le secteur médico-social était criant. Si l'Unapei a acheté 1 million de masques pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire, comment avoir la certitude que les professionnels du secteur médico-social auront à leur disposition, à partir du 11 mai, le matériel de protection indispensable pour garantir la sécurité des personnes ? Il s'agit bien évidemment des masques mais aussi des blouses, des surblouses, des gels hydro-alcooliques, des lunettes de protection et des visières.

Par ailleurs, l'Unapei, pour garantir la protection des personnes accompagnées, a besoin d'avoir des consignes fiables et validées par des experts scientifiques concernant les protocoles de dépistage et la désinfection des locaux. En fonction de ces consignes, l'Unapei demande aux autorités des tests en nombre suffisants pour permettre des dépistages massifs au sein des populations accompagnées au sein des établissements.

- **Un déconfinement par étape, en fonction des singularités territoriales**

Les associations de l'Unapei vivent cette crise sanitaire différemment d'un territoire à un autre. Les associations dans les régions dites « clusters » n'ont pas été épargnées. Les réalités territoriales sont hétérogènes et appellent à un déconfinement organisé par territoire. Aussi, la réouverture des établissements et services médico-sociaux sera soumise à la capacité d'action et d'adaptation de chaque établissement.

- **Un déconfinement soumis au développement d'une culture de prévention et d'hygiène**

Une des étapes clefs d'un déconfinement réussi sera le développement des compétences des professionnels, des personnes en situation de handicap et des aidants familiaux en matière d'hygiène et de prévention. L'Unapei prévoit des formations accélérées de tous les professionnels, des sensibilisations pédagogiques aux aidants familiaux et aux personnes en situation de handicap et l'instauration de règles de vie encadrant les séjours au sein des établissements socio-médicaux : quatorzaine pour le retour en structures, espaces dédiés aux visites, circuits de circulation pour éviter les croisements, adaptation de la restauration collective en petits groupes...

- **Un déconfinement coordonné, pragmatique et souple**

Si la gestion du confinement a confirmé la capacité d'innovation, d'adaptation et de coopération entre les acteurs associatifs, privés et publics, cette dynamique devra être perpétuée dans la phase de déconfinement. L'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessite, plus que jamais, un recours à la mutualisation des moyens sur les territoires, à la collaboration entre les acteurs et à un financement à la hauteur des besoins et des aspirations des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Pour toute question liée au Covid-19 :

- **Un accueil téléphonique par association** : retrouvez toutes les coordonnées sur www.unapei.org, onglet « trouver une association près de chez vous »
- **Une adresse mail dédiée** : covid19@unapei.org

À propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes, quelle que soit la singularité de leur handicap, accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 550 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne tout au long de leur vie 200 000 personnes handicapées,

enfants et adultes, intellectuels et cognitifs. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères. <http://www.unapei.org/>

Contact presse :

Elodie Audonnet

e.audonnet@unapei.org

06 21 63 36 07